





### EN COLLABORATION AVEC





GARANTIES	AVANT LE DEPART Individuel N°1001 - Groupe N°2001
Annulation pour motif médical (y compris en cas d'épidémie et de pandémie)	Indemnisation jusqu'à 8 000 € / personne et 35 000 € / évènement
Annulation pour les autres causes dénommées (voir points forts au recto)	Indemnisation jusqu'à 8 000 € / personne et 35 000 € / évènement
Annulation pour défaillance de la compagnie aérienne (voir points forts au recto)	Indemnisation jusqu'à 2 500 € / personne et 11 000 € / évènement

TARIFS		
Individuel N°2001		Groupe N°1001
Tarifs par personne (net TTC)		
0 à 400 €	13 €	
400 à 600 €	19 €	2 % net TTC du montant du
601 à 1 200 €	24 €	
1 201 à 2 000 €	32 €	séjour
2 001 à 4 000 €	47 €	(prime minimum 4 €)
4 001 à 8 000 €	89 €	
8 001 à 15 000 €	155 €	
15 001 à 50 000 €	3,70 %	
Réduction 4 à 9 personnes – 20 %		

Service client
Assurince

https://ffvoile.assurinco.com/

Un site dédié pour souscrire et déclarer un

sinistre:

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



05 32 09 50 12







#### COLLABORATION AVEC



## Les points forts:



Des **garanties épidémie pandémie** qui couvrent la Covid-19.

#### Des garanties annulations pour des causes dénommées variées :

- Votre licenciement économique ou celui de votre conjoint
- Dommages graves à votre véhicule
- Votre convocation à un examen de rattrapage universitaire
- Vol dans les locaux privés (Résidence principale et secondaire)
- L'obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré,
- Le vol, dans les 30 jours précédant votre départ, de vos papiers d'identité
- La suppression ou la modification de la date de vos congés payés par votre employeur
- Etc.

#### Annulation couverte pour défaillance de la compagnie aérienne c'est-à-dire :

- En cas de faillite de la compagnie aérienne : cessation d'activité de la compagnie régulière, low cost ou charter
- En cas de grève sans préavis du personnel de la compagnie.

Un accompagnement personnalisé avec une ligne spécialement dédiée aux adhérents et assurés UNAT, ainsi qu'un site de souscription et de déclaration de sinistre pour les adhérents de la fédération française de voile.

## Un site dédié pour souscrire et déclarer un sinistre :

https://ffvoile.assurinco.com/

# **Service client Assurinco**

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



05 32 09 50 12

